



**Syndicat Mixte Des Eaux De La Valière
15 Boulevard Denis Papin
VITRE**

COMITE SYNDICAL

**Procès-verbal des décisions prises
En séance du 7 Novembre 2017**

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
41	28	28

L'an 2017, le 7 Novembre à 17 H 30, le Comité du SYMEVAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Auguste FAUVEL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que les notes explicatives ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 30 Octobre 2017.

Présents – Membres Titulaire (20)

Mrs MARTIN Jean Pierre - BOUCAUD Albert – SAMSON Yvon – CARRE Daniel - GUENE Paul – (SYNDICAT DE LA FORET DU THEIL).

Mrs FAUVEL Auguste – BELINE Jean Claude – LANOE Roland - FAUVEL Marc - Mr RENAULT Emmanuel (SYNDICAT DE CHATEAUBOURG).

Mrs BLANCHET Etienne – BILLOT Pierre - Mme MEHAIGNERIE Maryannick (SYNDICAT DES MONTS DE VILAINE).

Mr PITOIS Jean – Mme GOUPIL Aline (SYNDICAT DE VAL D'IZE).

Mrs GABLIN Christian – MARECHAL Joseph (SYNDICAT DE LE PERTRE ST CYR LE GRAVELAIS).

Mr LIZE Michel (Ville de LIFFRE).

Mr LEBRY Jean-Pierre - Mme CHEHABEDDINE Carole Anne (Ville de VITRE).

Présents – Membres Suppléants (2) :

Mme GUIHENEUX Elisabeth remplaçante de Mr SILARD Paul.

Mme ROGER Marie-Françoise remplaçante de Mr LE GUYADER Patrick.

Absents excusés – Membres Titulaires (23)

Mrs MELLET Yvon – VALLEE Guy – BAZILLAIS Loïc – QUEGUINER Jean-Pierre - JAGAULT Daniel – Mme POTTIER Soizic – Mr RAISON Eric – ROLLAND Pierre (SYNDICAT DE LA FORET DU THEIL).

Mrs SIAUDEAU Anthony – Mr LE GUYADER Patrick – Mmes SALMON Rachel – PANNETIER Evelyne – Mrs BORDAIS Jean François – HURAUULT Claude – Mme BUSSON Françoise (SYNDICAT DE CHATEAUBOURG).

Mr DELVA Bruno (SYNDICAT DE VAL D'IZE).

Mrs MARZIN Gilles – DODARD Christophe (ARGENTRE DU PLESSIS)

Mrs GREGOIRE Jean-Yves - JOUSSEAUME Jean (Ville de LIFFRE)

Mmes MOUCHOTTE Constance - ALLAIN Vanessa - Mr KERDRAON Nicolas (Ville de VITRE).

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mme JOUANNET M. et Mr BOURGES B. - SYMEVAL.

Mr MOREL Philippe – VEOLIA Eau

Mr ISAMBERT Christian – SMG 35

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance
Compte rendu du comité du 13 Juin 2017
CS 2017-33 : RAD et compte de surtaxes eau 2016
CS 2017- 34 : RPQS 2016
CS 2017- 35 : Bureau du SYMEVAL – représentation de Liffré
CS 2017- 36 : Commission consultative des services publics locaux
CS 2017- 37 : Indemnisation pour le passage d'une canalisation en terrain privé
CS 2017- 38 : Budget principal – Décision modificative n°3
CS 2017- 39 : Ressources Humaines – mise à disposition d'un agent administratif
CS 2017- 40 : Budget principal – Décision modificative n°4

Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L 2012.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17 h 30.

Madame Rachel SALMON se porte candidate pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du comité du SYMEVAL en date du 13 Juin 2017 a été adressé à chaque délégué et n'appelle aucune observation. Les membres présents signent le registre.

CS 2017-33 : RAD et compte de surtaxes eau 2016

Monsieur le Président expose que le rapport annuel du délégataire est établi conformément au Code Général des Collectivités et doit être présenté aux membres du comité.

Ce rapport comprend deux parties :

- l'une technique et statistique retraçant l'activité du délégataire et venant compléter la partie financière.
- l'autre partie financière incluant le compte annuel de résultat de l'exploitation et le compte de surtaxes ou ventes d'eau aux collectivités adhérentes et non adhérentes (annexé à la présente délibération).

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Entérine** le compte de surtaxe ou ventes d'eau aux collectivités adhérentes et non adhérentes qui présente un solde net créditeur de 553 030.27 € au profit du SYMEVAL (produit de la surtaxe de vente d'eau aux collectivités diminué de l'achat d'eau à la ville de VITRE).
- **Autorise** son président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

CS 2017-34 : RPQS 2016

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article D 2224-1 du CGCT et du décret n°95 635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante. Il soumet le projet de rapport établi pour l'année 2016.

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service du SYMEVAL tel qu'il vient de lui être présenté et qui est annexé à la présente délibération.
- **Autorise** son président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

CS 2017-35 :

Etabli sur la représentation de chacune des collectivités adhérentes qui sont au nombre de 7 actuellement, Le Bureau du SYMEVAL est composé du Président, de 3 vice-présidents et de 3 membres.

Suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal de Liffré, le comité est appelé à désigner un nouveau membre représentant la Ville de Liffré.

Monsieur Alain CLERY fait acte de candidature.

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Alain CLERY membre du Bureau du SYMEVAL, représentant la ville de Liffré.

CS 2017-36 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Par délibération du 17 mars 2015, l'assemblée délibérante a constitué la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), composée de :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus du comité syndical,
- 3 membres titulaires et 3 suppléants pour les représentants des usagers du service.

Deux membres titulaires issus du comité syndical ne sont plus délégués au SYMEVAL. Le Président propose au comité de désigner leurs remplaçants.

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- Désigne Messieurs MARZIN Gilles et MARTIN Jean Pierre membres titulaires de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

CS 2017-37 : Indemnisation pour le passage d'une canalisation en terrain privé

Monsieur le Président expose que les travaux de sécurisation pour l'alimentation en eau potable du secteur nord du SYMEVAL nécessitent de passer la conduite en terrain privé. Six propriétaires ont été recensés par le cabinet QUARTA, géomètre réalisant la mission « levé topographique et création de servitude ».

Il propose au comité de fixer le montant de l'indemnisation des propriétaires pour l'occupation de la conduite au mètre linéaire ainsi qu'un forfait pour chaque ouvrage (regard pour ventouse, vidange, compteur...) :

Proposition d'indemnisation des propriétaires :

- ✓ Occupation de la conduite : 1 € du mètre linéaire,
- ✓ Pose d'ouvrages (regard pour ventouse, vidange, compteur) : forfait 100 € par ouvrage,
- ✓ Montant minimal de l'indemnité : 50 €/propriétaire ou par indivision

Indemnisation des exploitants : application du barème de la Chambre d'Agriculture en vigueur au moment des travaux et en fonction de la culture en place.

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions d'indemnisation financière des propriétaires et exploitants impactés par les travaux de canalisations d'eau potable.
- **Autorise** son président à signer tout document nécessaire à la matérialisation de la présente décision

CS 2017-38 : Budget Principal - Décision modificative n° 3

Monsieur le Président expose que les crédits inscrits au Budget Principal 2017 sont insuffisants pour certains chapitres de la section de fonctionnement. Il propose au Comité de procéder à l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre 011 – 617 Etudes et recherches :		
- Délimitation de l'aire d'alimentation du captage des Aulnais (Princé)	4 000,00	
- Délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Chalonge (St Cyr le Gravelais)	22 000,00	
Chapitre 74 – 748 - Autres subventions d'exploitation		26 000,00
Chapitre 011 – 63512 taxes foncières (UTEP Plessis Beuscher)	64 600,00	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 42 200,00	
Chapitre 77 – 7717 dégrèvements d'impôts		22 400,00
TOTAL	48 400,00	48 400,00

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Vote** les crédits complémentaires au budget principal, comme proposés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à cette décision.

CS 2017-39 : Ressources Humaines : mise à disposition d'un agent administratif

Monsieur le Président expose que le service administratif et financier du SYMEVAL doit faire face à une surcharge de travail liée aux programmes d'investissement en cours et en préparation. Ils nécessitent un suivi pointu tant sur le plan administratif que financier.

En vue de dégager l'Attachée principale de certaines tâches administratives et comptables récurrentes, comme le suivi des mandatements et titres de recettes, il est proposé de renouveler la mise à disposition de l'agent administratif principal de 1^{ère} classe du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg, dans les conditions définies ci-après :

- Mise à disposition pour une durée de trois ans,
- Durée hebdomadaire de mise à disposition : 7 h 30.

La Commission administrative paritaire de catégorie C du CDG 35 a été saisie le 6 septembre 2017

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement de la mise à disposition de l'agent Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du S.I.EAUX de Châteaubourg à compter du 1^{er} Novembre 2017. Cette mise à disposition s'effectuera à raison de 7 h 30 hebdomadaires, par convention de mise à disposition et pour une durée de 3 ans.
- **Autorise** son président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la matérialisation de la présente décision.

CS 2017-40 : Budget Principal – Décision modificative n°4

Monsieur le Président expose que les crédits inscrits au Budget Principal 2017 sont insuffisants pour certains chapitres de la section de fonctionnement. Il propose au Comité de procéder à l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre 66 Charges financières :		
- 66111 Intérêts réglés à l'échéance	7 500,00	
- 66112 Intérêts rattachement des ICNE	73 000,00	
Chapitre 74 – subventions d'exploitation		
- 748 - Autres subventions d'exploitation		80 500,00
TOTAL	80 500,00	80 500,00

Le comité du Syndicat, à l'unanimité :

- **Vote** les crédits complémentaires au budget principal, comme proposés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à cette décision.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.